

DEC162434DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie DEVOISSELLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5253, intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM) ;**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253, intitulée *Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM)*, dont le directeur est M. Jean-Marie DEVOISSELLE ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric CLOT, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Deborah JONES, Directrice Adjointe ;

##### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah JONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Jean-Jacques ROBIN, Directeur Adjoint ;

##### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques ROBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Elodie BOURREL, Responsable gestion ;

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> octobre 2016

Le directeur d'unité



Jean-Marie DEVOISSELLE